



PLAN DIRECTEUR DE DÉVELOPPEMENT DES BERGES DE LA RIVIÈRE DES PRAIRIES

Document préparé par :

Sarah Kraemer

Mitchell Lavoie

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE.	4
1.0 INTRODUCTION	5
1.1. Le secteur des berges	6
1.2. Contexte de planification	8
1.2.1. Contexte régional.	8
1.2.2. Contexte local.	9
1.3. Démarche.	10
2.0 CADRE DIRECTEUR.	11
2.1. Énoncé de principes	12
2.2. Vision de développement	13
2.3. Objectifs	15
2.4. Orientations	17
3.0. STRATÉGIE DE MISE EN OEUVRE	27
3.1. Parcours thématiques	27
3.1.1. Le parcours accès	28
3.1.2. Le parcours patrimonial	30
3.1.3. Le parcours récréoculturel	32
3.2. Conditions de réussite	34
3.3. Budget de démarrage préliminaire	37
4.0. CONCLUSION	40
RÉFÉRENCES	42

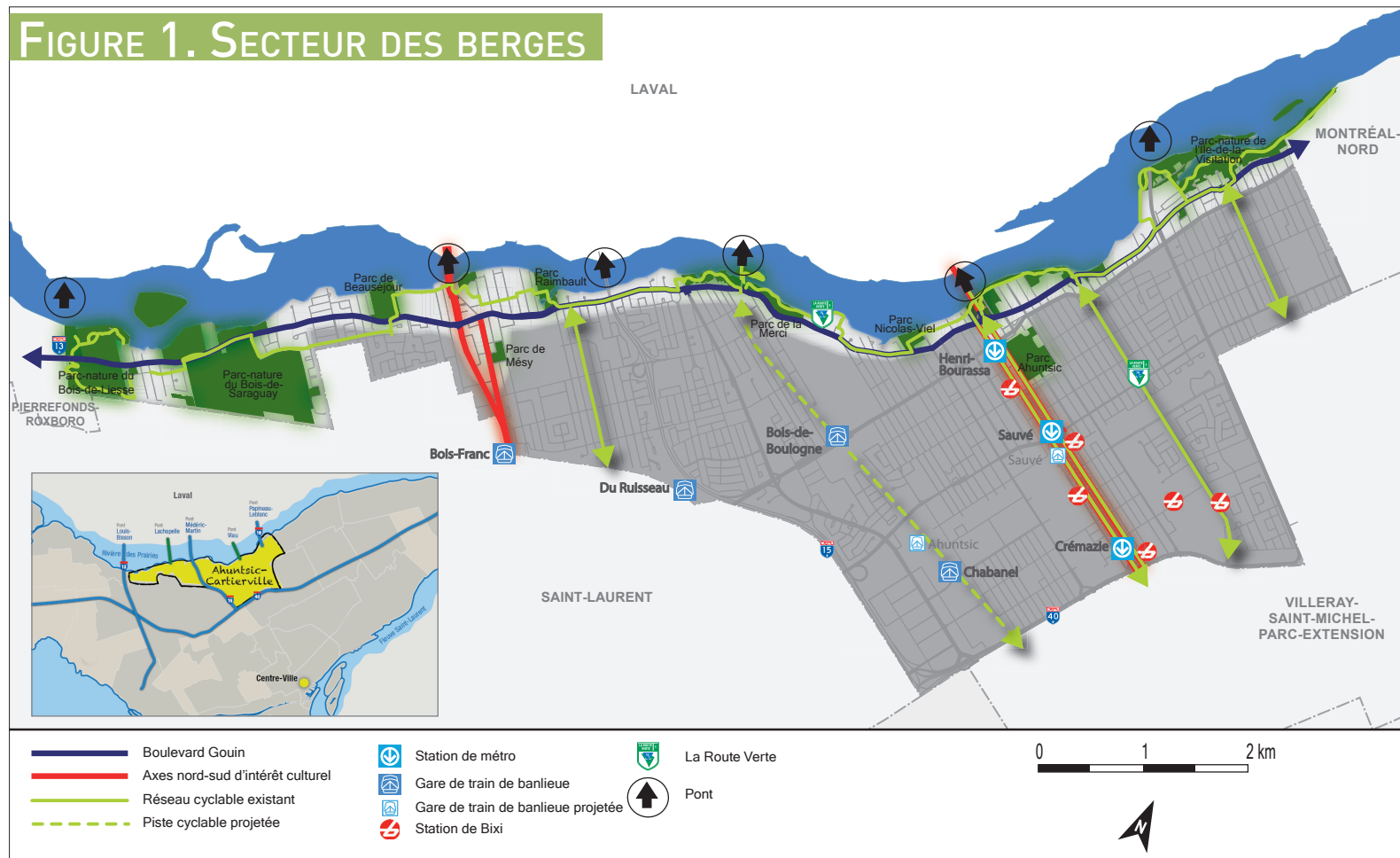
PRÉAMBULE

Ce document constitue le premier Plan directeur de développement (PDD) du secteur des berges de la rivière des Prairies de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Il s'inspire des priorités des résidents de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, de la Ville de Montréal et des organismes et entreprises sur le territoire. Le PDD présente une vision d'ensemble évolutive pour les dix prochaines années qui comprend un énoncé de principes, des objectifs et des orientations, le tout appuyé par une stratégie de mise en œuvre.

1.0 INTRODUCTION

Le secteur des berges de la rivière des Prairies s'étend des côtés nord et sud du boulevard Gouin entre l'autoroute 13 et la rue J.-J. Gagnier dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (voir la figure 1). Il comprend également des axes nord-sud qui relient les berges et les destinations à

l'intérieur de l'arrondissement. Parmi ceux-ci, notons les axes de transport actif (les rues O'Brien, Berri/Lajeunesse, Christophe-Colomb et de Lille) et les secteurs d'intérêt culturel situés aux alentours du boulevard Laurentien, du boulevard de l'Acadie et du parc Ahuntsic.



1.1. LE SECTEUR DES BERGES

La valeur patrimoniale et l'énorme potentiel récréoculturel du secteur des berges sont constatés par les visiteurs et les résidents du secteur des berges.

Le secteur des berges jouit d'une abondance d'espaces verts sur la rive et d'un caractère patrimonial unique à Montréal. On compte 15 kilomètres de rives et 17 parcs bordant la rivière, dont 3 parcs-nature : ceux de l'Île-de-la-Visitation, du Bois-de-Liesse, du Bois-de-Saraguay. Chacun des parcs possède une identité et une vocation unique, créant une offre diversifiée de loisirs et d'animation sur l'ensemble du territoire. De nombreux lieux patrimoniaux se trouvent au sein des anciens noyaux villageois de Saraguay, de Cartierville, de Bordeaux et de Sault-au-Récollet, dont l'église de La Visitation, la plus ancienne église de Montréal. Deux institutions quasi centenaires sont également sur ce territoire : l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal datant de 1926 et la prison de Bordeaux datant de 1913, (voir la figure 2). Les réseaux de transport en commun et de pistes cyclables rendent ces destinations accessibles par plusieurs modes de déplacement.

Cependant, il existe une méconnaissance des atouts naturels et culturels du corridor, dû en partie à une signalisation inadéquate et incohérente. De plus, le secteur offre peu d'occasions pour l'interprétation du patrimoine culturel du boulevard Gouin et de la riche biodiversité des berges de la rivière des Prairies. Bien qu'une programmation récréoculturelle existe dans la plupart des parcs, l'absence d'une vision pour l'ensemble du secteur des berges empêche la consolidation et la mise en valeur de ces biens publics.

En matière de transport, la sécurité et l'accessibilité de certains tronçons sont problématiques. Par exemple, la congestion routière rend l'environnement des piétons et des cyclistes peu convivial par endroits. De plus, les pistes cyclables qui relient les points d'intérêt le long du corridor et qui mènent aux secteurs plus au sud ne sont pas toujours sécuritaires ni indiquées de manière cohérente.

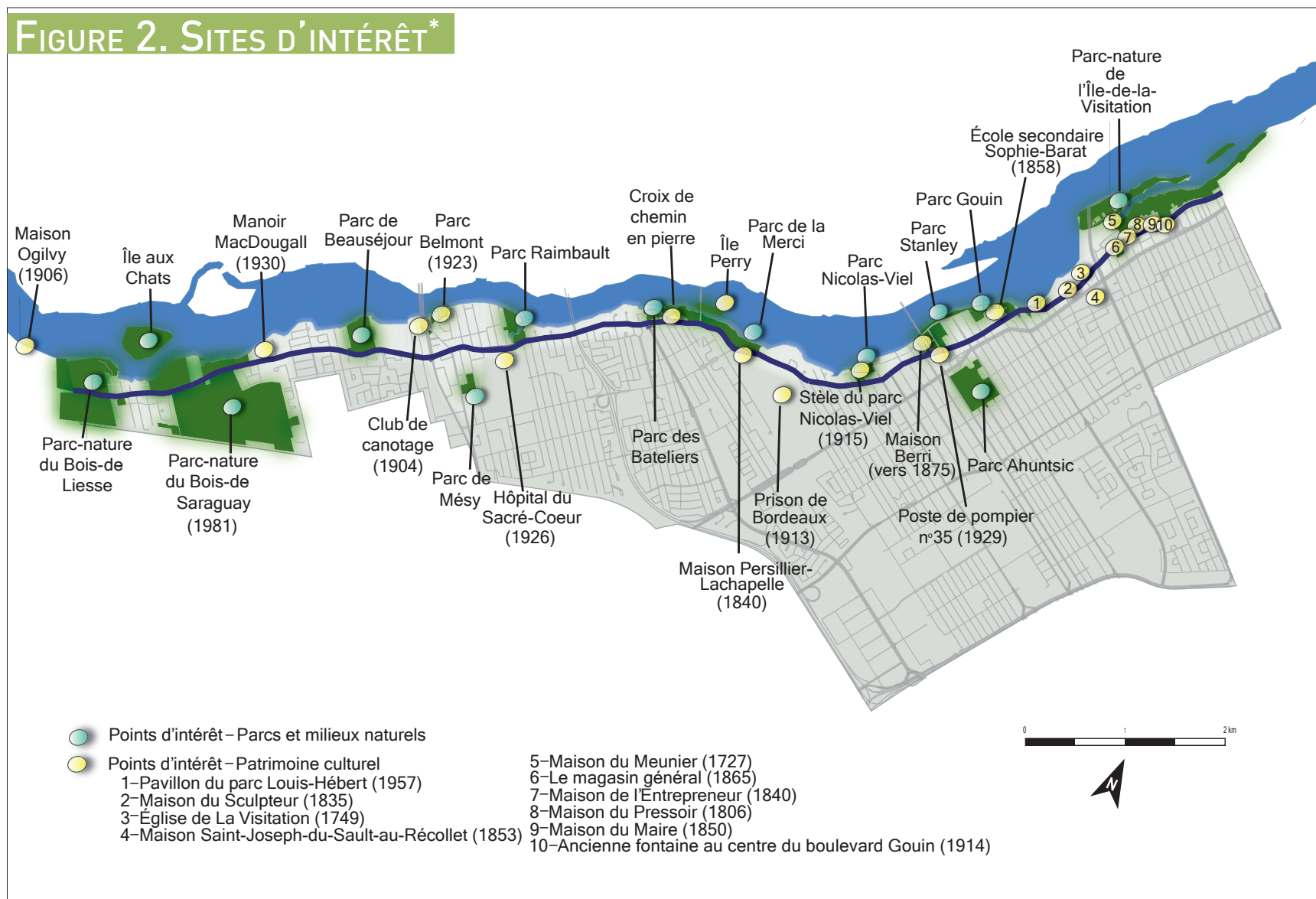
Toutefois, les nombreux parcs situés sur la rive présentent une occasion de se réapproprier les berges de la rivière des Prairies et de créer de nouveaux points d'accès aux patrimoines naturel et culturel du secteur. La protection de la biodiversité est également un enjeu important pour les résidents et les organismes du territoire.

Pour les résidents du secteur, la tranquillité des milieux de vie résidentiels constitue un des principaux atouts. De ce fait, une intégration harmonieuse des activités récréoculturelles est un enjeu primordial dans les lieux publics de manière à respecter les quartiers résidentiels.



1. Ville de Montréal, service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, Évaluation du patrimoine urbain, arrondissement d'Achamps-Cartierville, Ville de Montréal, 2005, 59 p.

FIGURE 2. SITES D'INTÉRÊT*



*liste non exhaustive.

1.2. CONTEXTE DE PLANIFICATION

Plusieurs plans et visions de développement font mention du secteur des berges de la rivière des Prairies à l'échelle régional et local. La section qui suit tente de situer le présent PDD au sein de ces réflexions des points de vue local et régional.

1.2.1. CONTEXTE RÉGIONAL

2017 : LE 375^e ANNIVERSAIRE DE MONTRÉAL

À l'échelle de la Ville de Montréal, le développement des berges de la rivière des Prairies s'inscrit dans la volonté de mettre en valeur et d'aménager les plans d'eau entourant l'île de Montréal. À cet égard, le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal propose la mise en place d'un parcours riverain et d'autres aménagements reliant l'ensemble des berges de l'Île de Montréal afin d'améliorer l'accessibilité à l'eau et de permettre aux citoyens de se réappropriier les berges².

La Ville agit notamment par l'intermédiaire du développement du Réseau bleu, qui comprend l'ensemble du territoire sur la rive de l'agglomération de Montréal. Le Réseau bleu et ses partenaires visent la création de nouveaux lieux publics et l'amélioration de l'accessibilité aux plans d'eau, parallèlement à l'augmentation de l'offre de services récréotouristiques de Montréal³. Cette préoccupation avec l'accessibilité de l'espace riverain est toujours au cœur du développement de Montréal, notamment dans le document *Demain Montréal (2012)* qui

propose une vision pour le développement de la Ville de Montréal.

De plus, la célébration du 375^e anniversaire de la fondation de Montréal en 2017 est accompagnée d'une volonté de financer et de mettre en œuvre des projets soulignant le patrimoine de la Ville. Les promenades urbaines et riveraines sont des éléments constitutifs du programme de financement du 375^e⁴. Les berges d'Ahuntsic-Cartierville font partie des lieux riverains ayant un patrimoine important qui pourrait être valorisé dans le cadre de cette célébration.

LES QUARTIERS CULTURELS

Le programme Les Quartiers culturels s'inscrit dans le Plan d'action 2007-2017 - *Montréal, métropole culturelle* et comprend une démarche intégrant les enjeux de l'aménagement, du transport, des immobilisations et de la communication dans la mise en valeur du territoire. Entre autres, cette démarche encadre tout particulièrement le développement de parcours patrimoniaux et la mise en valeur des lieux d'intérêt à l'échelle locale⁵.

Le programme Les Quartiers culturels pourrait servir à faire reconnaître le potentiel récréoculturel important du secteur des berges. Plusieurs organismes communautaires ont déjà fait preuve de leur soutien pour ce programme dans le cadre d'un mémoire déposé lors de la consultation sur les quartiers culturels, tenue par la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports par la Corporation

2. Ville de Montréal, Plan d'urbanisme, partie III, section 5.2, 2004.

3. Ville de Montréal, Réseau bleu, site web.

4. Ville de Montréal, Demain Montréal, Projet de Plan de développement de Montréal, Document de discussion, 2012, p. 20.

5. Montréal métropole culturelle, Plan d'action 2007-2017, Edition 2012, Ville de Montréal, « Les Quartiers culturels », document d'orientation de la Direction de la culture et du patrimoine, Montréal, 2011.

de développement économique communautaire (CDEC) Ahuntsic-Cartierville, au nom de plusieurs organismes communautaires de l'arrondissement⁶. Ce mémoire identifie le secteur des berges comme secteur culturel existant ayant une concentration importante d'équipements récréoculturels et de lieux patrimoniaux. Il suggère d'ailleurs de se servir de ces atouts et du potentiel récréoculturel comme leviers de développement économique local, notamment dans le secteur de revitalisation urbaine intégrée Laurentien-Grenet.

1.2.2. CONTEXTE LOCAL

LES PLANS À L'ÉCHELLE LOCALE

Plusieurs documents expriment la volonté de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville de mettre en valeur ses atouts patrimoniaux et naturels. Une des priorités de l'arrondissement est l'amélioration de l'accessibilité à la rivière des Prairies dans l'optique du développement durable.

Depuis 2012, la Stratégie de développement économique (SDÉ) Osez Ahuntsic-Cartierville de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville encadre le développement des berges. En effet, les berges de la rivière des Prairies constituent un des quatre chantiers de la SDÉ, dans laquelle le développement du secteur des berges doit se faire afin de créer « l'escapade nature au cœur de Montréal ». En plus d'optimiser l'aménagement des espaces publics et d'assurer leur animation, la SDÉ souligne le potentiel de développer des services commerciaux en lien avec les

activités récréoculturelles afin d'encourager une saine économie locale. Aux orientations de l'arrondissement s'ajoutent les préoccupations des organismes partenaires de l'arrondissement énoncées dans leurs documents de planification stratégique.

LES FORUMS CITOYENS

Les résidents d'Ahuntsic-Cartierville ont à cœur les berges de la rivière des Prairies. La consultation citoyenne était donc primordiale dès la première étape de la planification du secteur.

Le 20 juin 2012, 89 citoyens et membres d'organismes communautaires ont participé à un forum citoyen sur l'avenir des berges de la rivière des Prairies. À cette occasion, les participants ont travaillé en ateliers afin d'échanger sur les enjeux et les défis liés à l'aménagement des berges de la rivière des Prairies ainsi que sur les projets qui pourraient contribuer au développement du secteur. Les discussions ont porté, entre autres, sur l'aménagement des espaces verts, l'offre d'activités et l'état des infrastructures situées dans les espaces publics qui longent la rivière.

Un deuxième forum citoyen a eu lieu le 29 août 2012. Lors de cette rencontre, 66 citoyens, dont 40 ayant déjà participé au premier forum, ont pu hiérarchiser les propositions ressorties lors du premier forum. Parmi les priorités citoyennes, notons l'entretien des parcs, la reconnaissance du caractère patrimonial du boulevard Gouin, l'animation en harmonie avec les quartiers résidentiels et l'accès à la rivière des Prairies.

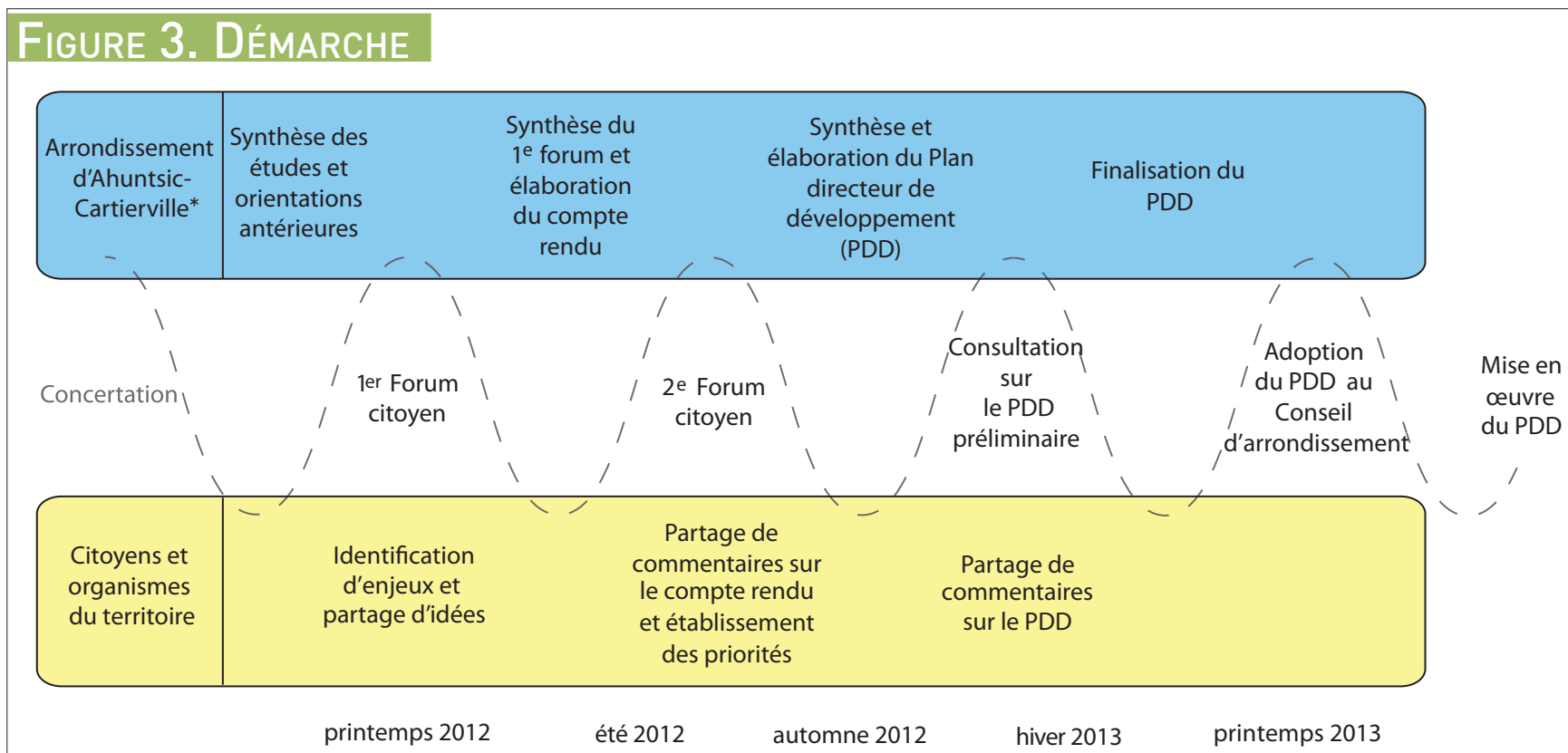
⁶. CDEC Ahuntsic-Cartierville, Mémoire déposé dans le cadre de la consultation sur « Les Quartiers culturels », Document d'orientation de la Direction de la culture et du patrimoine, Montréal, 2011

1.3. DÉMARCHE

Le PDD est la suite logique des forums citoyens. Il se situe au sein d'une démarche concertée (voir la figure 3). Il se veut être une représentation des priorités de toutes les parties prenantes au développement des berges. Ainsi, pour parvenir à un énoncé de principes partagés, la synthèse des priorités des citoyens, de la Ville de Montréal et des organismes communautaires locaux s'est imposée comme étant la première étape dans l'élaboration du PDD. L'énoncé de principes a par la suite guidé l'élaboration des objectifs et des orientations du PDD, lesquels constituent

le cadre directeur. De plus, chacune des orientations compte un certain nombre de recommandations de projets concrets inspirées des deux forums citoyens de l'été 2012.

Le document conclut à une stratégie de mise en œuvre qui propose une structure de gouvernance, un montage financier et un échéancier pour le développement des berges. Cette stratégie comprend une approche intégrée qui demande la collaboration des organismes du territoire qui profitent de plusieurs sources de financement.



* En concertation avec les services centraux de la Ville de Montréal

2.0 CADRE DIRECTEUR



2.1. ÉNONCÉ DE PRINCIPES

Trois principes fondamentaux sont à privilégier pour le développement du Parcours Gouin : assurer l'acceptabilité sociale; adhérer aux principes du développement durable; et, intégrer le développement des berges aux plans et stratégies de développement à l'échelle locale et régionale. Ces principes servent à encadrer l'ensemble des orientations et des interventions qui s'inscrivent dans le PDD.

ASSURER L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE

Le développement des berges concerne l'ensemble des résidents de l'arrondissement et doit se faire de manière harmonieuse avec les milieux habités et naturels existants. Une démarche de consultation citoyenne a été entreprise dès la phase initiale d'idéation sur l'avenir des berges pour assurer la prise en compte des préoccupations et des besoins des résidents. Ce dialogue doit se poursuivre au sein de la collectivité afin de rendre le PDD des berges acceptable par toutes les parties prenantes.

ADHÉRER AUX PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable présente un cadre pour le développement des berges qui demande le respect d'une vision globale à long terme. La protection et la mise en valeur des atouts environnementaux, sociaux et

économiques des berges devraient être privilégiées dans l'optique du développement durable. En ce qui concerne le patrimoine, la protection de la biodiversité des milieux naturels et du patrimoine bâti est prioritaire. Afin de créer un environnement convivial et animé, l'inclusion sociale, l'accessibilité universelle et le partage des espaces publics sont également à favoriser. Sur le plan économique, quelques secteurs commerciaux dévitalisés offrent un potentiel de développement qui pourrait venir en aide à l'économie locale, notamment en offrant des lieux pour le démarrage d'entreprises d'économie sociale.

INTÉGRER LE DÉVELOPPEMENT DES BERGES AUX PLANS ET STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT À L'ÉCHELLE LOCALE ET RÉGIONALE

Le développement des berges doit prendre en compte les enjeux relatifs à différents domaines dont l'environnement, le transport, la sociodémographie, la culture et le patrimoine, ainsi que les différentes échelles de planification. Pour assurer une concordance entre les différents documents de planification qui s'appliquent aux enjeux du territoire, le développement des berges doit se faire de manière intégrée. La collaboration et la cohérence entre les acteurs publics et communautaires qui agissent à différents degrés et dans différents domaines sur le territoire sont essentielles du début à la fin du processus.

2.2. VISION DE DÉVELOPPEMENT

ÉNONCÉ DE VISION

LE PARCOURS GOUIN

Un parcours riverain qui :

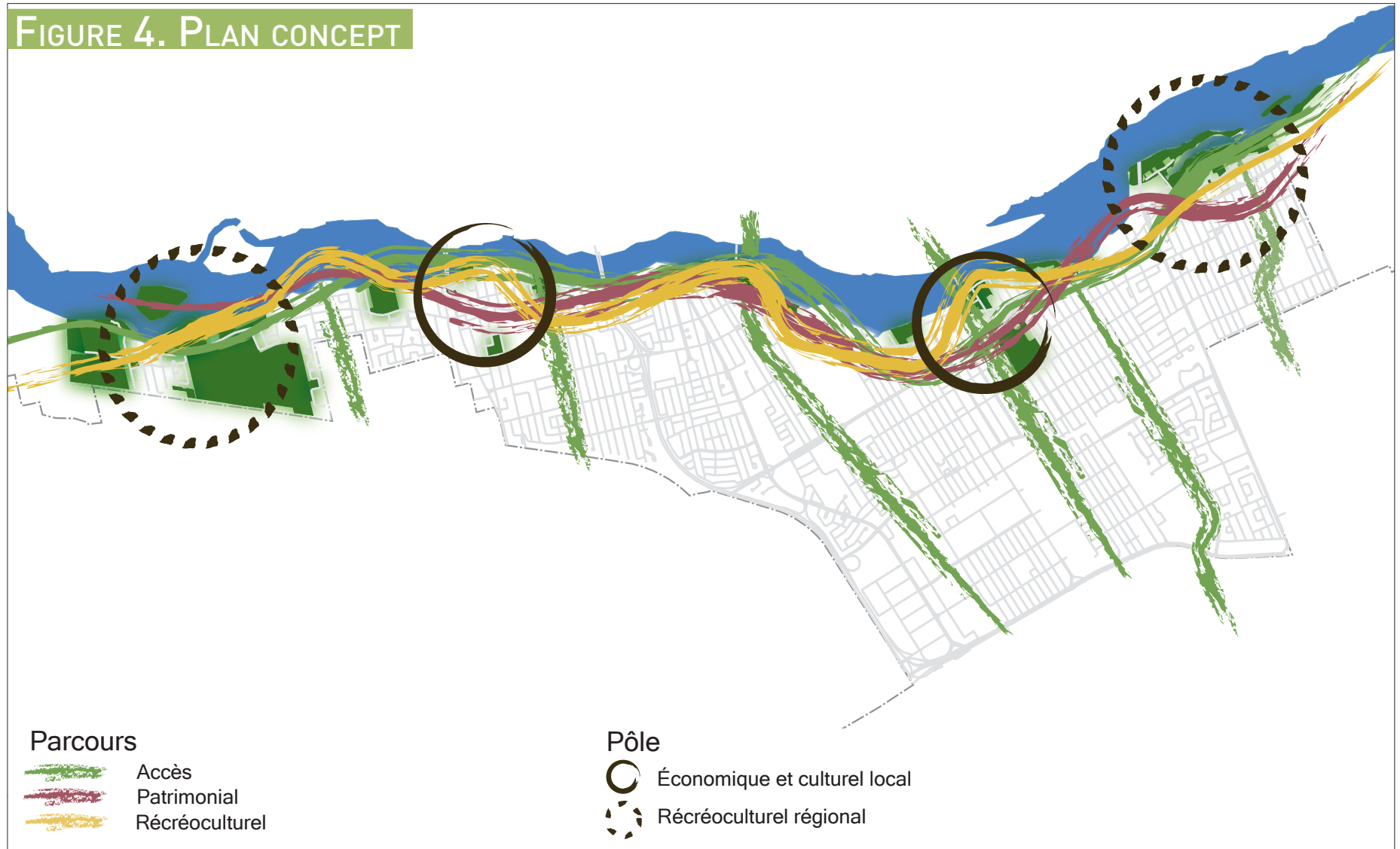
- célèbre son patrimoine urbain et naturel unique;
 - encourage de saines habitudes de vie;
 - respecte la qualité de vie des citoyens;
- en harmonie avec son environnement.

CONCEPT

Composé de trois parcours thématiques, la vision présentée par le plan concept est celle d'un parcours Gouin unique et cohérent qui relie et propose des points d'intérêt existants et futurs. Les trois thèmes des parcours regroupent l'ensemble des composantes du boulevard Gouin, notamment : l'accès aux berges, le patrimoine et l'aspect récréoculturel. Ces trois parcours thématiques relient non seulement les atouts du Parcours Gouin entre eux, mais également le boulevard Gouin aux quartiers avoisinants grâce à des liens verts (nord-sud) représentant des connexions de transport actif. De plus, tous les corridors thématiques seraient reliés visuellement par une signalétique cohérente, ce

qui permettrait tant d'améliorer la facilité d'orientation le long du corridor que de réunir les atouts du Parcours Gouin pour, au final, en faire une destination unique. Le plan concept définit également quatre pôles : deux pôles récréoculturels à chaque extrémité du parcours et deux pôles économiques et culturels locaux correspondant aux secteurs Gouin-Laurentien et Gouin-Lajeunesse. Ces pôles nécessitent plusieurs interventions urbaines et présentent la plus grande occasion pour améliorer le cadre bâti et la création de nouvelles activités économiques et récréatives (voir la figure 4).

FIGURE 4. PLAN CONCEPT



2.3. OBJECTIFS

RECONNAÎTRE ET PRÉSERVER LE CARACTÈRE PATRIMONIAL DE L'ENSEMBLE DU BOULEVARD GOUIN

De nombreux édifices et lieux situés sur le boulevard Gouin sont reconnus à l'échelle municipale comme étant d'intérêt patrimonial par la Ville de Montréal. Toutefois, le caractère patrimonial de l'ensemble du boulevard Gouin, incluant de nombreux vestiges villageois, n'est pas officiellement reconnu en tant qu'ensemble patrimonial d'exception. De plus, le nouveau développement immobilier dans le secteur manque de cohérence et pourrait nuire au caractère historique du cadre bâti.

La protection et la reconnaissance officielle du secteur des berges, incluant ses principaux axes nord-sud, seraient le premier pas vers la consolidation et la protection des patrimoines culturel et bâti du secteur.

FAVORISER L'ACCESSIBILITÉ AUX BERGES

L'accessibilité aux berges de la rivière des Prairies se décline en trois principaux espaces : la rivière elle-même, les quartiers des berges et le réseau de transport qui relie les berges aux secteurs avoisinants, dont le réseau de transport actif. En ce qui concerne tout particulièrement l'accès à la rivière des Prairies, le nombre de vues et de points de mise à l'eau sur la rivière des Prairies est limité malgré le fait que plus de 50 % de la rive est sur des terrains publics. Augmenter les occasions d'apprécier la rivière des Prairies permettrait aux citoyens de se la réapproprier tout en accroissant le potentiel récréatif du corridor.

Le développement récréoculturel du secteur dépend également de la qualité et de la sécurité du réseau de transport actif. Ceci comprend non seulement la piste cyclable qui longe la rive et le boulevard Gouin, mais également les axes nord-sud qui relient les berges aux quartiers centraux de l'île de Montréal. Ces infrastructures devraient être améliorées de manière à promouvoir une cohabitation entre les différents modes de transport et à accroître l'accessibilité au secteur.

METTRE EN VALEUR LES PARCS ET LES MILIEUX NATURELS TOUT EN PRÉSERVANT LEUR CARACTÈRE UNIQUE

L'entretien des parcs et la protection de la biodiversité sont des problématiques déterminantes dans le développement des berges, particulièrement pour les espaces publics avoisinants des quartiers résidentiels ou des milieux naturels sensibles. En effet, chacun des parcs a un paysage et une vocation unique à préserver et à mettre en valeur.

Afin de protéger cette caractéristique unique du secteur des berges, il faudrait assurer les ressources pour l'entretien régulier des parcs et viser à sensibiliser les populations quant à la fragilité de l'écosystème local. La protection de la bande riveraine et des espèces indigènes est un élément important dans la vision à long terme du développement et de la restauration des berges. Des aménagements et des interventions préalablement et minutieusement étudiés permettent de donner accès à des milieux précaires tout en sensibilisant l'utilisateur au caractère fragile qu'il côtoie. À partir de ce moment, l'utilisateur sensibilisé fait partie prenante et intégrante de la protection.

ASSURER UNE OFFRE D'ANIMATION RÉCRÉO-CULTURELLE COMPLÈTE

Les parcs en bordure des berges sont fréquentés par des résidents de l'arrondissement ainsi que par des visiteurs. Les usagers profitent actuellement d'une programmation récréoculturelle pas suffisamment publicisée. Elle reste donc méconnue auprès d'une partie importante de la population de l'arrondissement. Par conséquent, il faudrait consolider l'offre d'animation existante et en faire une meilleure promotion. De nouvelles activités adaptées à l'échelle et aux vocations des parcs qui les accueilleraient pourraient être proposées pour combler les manques de la programmation actuelle.

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE LOCALE

Les secteurs commerciaux de Gouin-Laurentien, de la Tête du pont Viau et du Sault-au-Récollet ont un emplacement avantageux à proximité des biens naturels et culturels des berges. Ils pourraient toutefois bénéficier davantage de cette proximité par le développement d'activités commerciales à l'échelle locale en lien avec la programmation récréoculturelle. La mise en valeur de l'entrepreneuriat local ainsi que l'amélioration des liens nord-sud avec les berges pourraient également contribuer à la revitalisation économique de ces secteurs.

2.4. ORIENTATIONS

Découlant des objectifs énoncés ci-dessus, plusieurs orientations sont proposées pour encadrer le choix de projets à mettre en œuvre sur les berges. Ces orientations reposent sur les propositions et les préoccupations des citoyens ayant participé aux deux forums citoyens au cours de l'été 2012.

ARRIMER L'AMÉNAGEMENT ET L'ENTRETIEN DU DOMAINE PUBLIC AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT RÉCRÉOCULTUREL DES BERGES

Les citoyens et les visiteurs des berges profitent déjà de parcs ayant un emplacement exceptionnel en bordure de la rivière des Prairies. Ces lieux publics constituent le cadre pour le développement récréoculturel du secteur.



Rénovation du chalet au parc Nicolas-Viel.

RECOMMANDATIONS :

- **Prévoir des ressources adéquates pour l'entretien des espaces publics existants et futurs;**
- **Remplacer les équipements collectifs désuets et ajouter du mobilier urbain au besoin;**
- **Appuyer le programme « Accueil et entretien »;**
- **Bonifier les efforts de sensibilisation sur l'entretien des biens publics et des milieux naturels.**



Panneau informatif sur les efforts de restauration dans les milieux naturels de l'arrondissement.

PROTÉGER ET METTRE EN VALEUR LA BIODIVERSITÉ DES MILIEUX NATURELS

Par rapport à la dégradation de la bande riveraine dans certaines portions du secteur des berges, la protection de la biodiversité est un enjeu majeur dans le développement durable du secteur des berges.

RECOMMANDATIONS :

- **Assurer une application rigoureuse des règlements municipaux visant la protection de la bande riveraine et la réhabilitation des rives;**
- **Bonifier l'offre d'activités éducatives sur la biodiversité en partenariat avec les écoles;**
- **Afficher des informations sur le patrimoine naturel dans les espaces publics;**
- **Collaborer avec la Direction des grands parcs et du verdissement ainsi que ses partenaires pour la mise en valeur des patrimoines naturel et bâti.**



Programmation éducative de GUEPE pour les familles.

PANNEAUX DE SENSIBILISATION ENVIRONNEMENTALE :



Boisé-de-Saint-Sulpice.



Halte-papillon au parc Raimbault.

METTRE EN VALEUR L'HISTOIRE DES BERGES

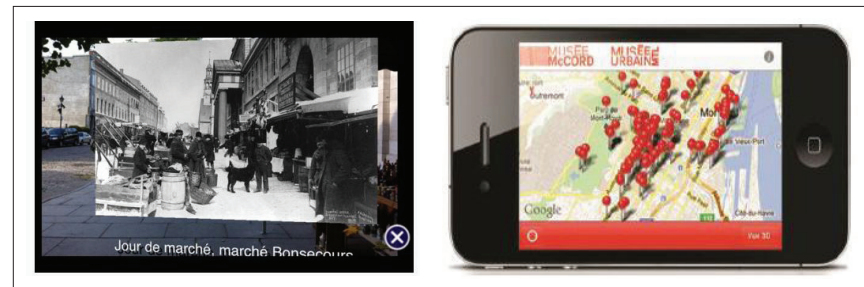
De nombreux sites patrimoniaux se trouvent le long du boulevard Gouin. Toutefois, plusieurs de ces lieux, dont ceux situés dans le secteur de Bordeaux-Cartierville, sont méconnus. Tous les sites d'intérêt patrimonial pourraient, entre autres, être réunis et mis en valeur par des panneaux d'interprétation, d'une application pour téléphone intelligent ou d'une croisière avec animation sur la rivière des Prairies. Les activités d'interprétation et la reconnaissance du caractère patrimonial du secteur du Sault-au-Récollet sont des exemples à suivre.

RECOMMANDATIONS :

- **Aménager de nouveaux espaces muséaux pour l'interprétation des patrimoines naturel et culturel locaux;**
- **Créer des circuits d'interprétation autoguidés;**
- **Offrir une croisière avec animation sur la rivière des Prairies.**



Vision de la rénovation de la maison Berri en espace muséal.



Application de circuits virtuels du Musée McCord.



Croisière avec animation sur la rivière des Mille-Îles.

ENCADRER LE NOUVEAU DÉVELOPPEMENT ET HARMONISER LE CADRE BÂTI

L'intégration architecturale des nouveaux développements dans le secteur des berges est essentielle pour assurer une cohérence visuelle et pour protéger l'identité des berges. Des critères spécifiques au Parcours Gouin pourraient être ajoutées au Plan d'urbanisme à cette fin.

RECOMMANDATIONS :

- **Évaluer les outils législatifs existants visant la protection du patrimoine bâti;**
- **Proposer des amendements au Plan d'urbanisme visant une bonne intégration architecturale des nouveaux projets immobiliers.**



AFFIRMER L'IDENTITÉ DES BERGES À L'ÉCHELLE LOCALE ET RÉGIONALE

L'ensemble du secteur des berges de la rivière des Prairies devrait être reconnu comme un tout à caractère patrimonial et culturel unique. Une image d'ensemble ainsi qu'une signalétique informationnelle unique pourraient renforcer l'identité du secteur des berges et apporter un élément visuel cohérent à l'ensemble du secteur.

RECOMMANDATIONS :

- **Soutenir l'effort de reconnaissance du secteur des berges comme quartier culturel;**
- **Concevoir une signalétique informationnelle et directionnelle unique au Parcours Gouin.**



Panneaux informationnels et directionnels du parc linéaire du P'tit train du Nord



AMÉLIORER LA COHABITATION ENTRE LES DIFFÉRENTS MODES DE TRANSPORT ET MISER SUR LE TRANSPORT ACTIF

La cohabitation est parfois difficile entre les automobilistes, les piétons et les cyclistes dans certains tronçons du réseau de transport. La détermination et l'amélioration des lieux problématiques constituent un enjeu important du développement d'un parcours récréoculturel sécuritaire et convivial pour tous. Cette démarche demande notamment une collaboration avec les services centraux de la Ville de Montréal pour des interventions sur le réseau artériel. Une attention particulière devrait être accordée aux axes nord-sud, surtout aux intersections situées sur les boulevards Gouin et Henri-Bourassa.

RECOMMANDATIONS :

- Réaménager les endroits problématiques de la piste cyclable sur les berges;
- Améliorer les liens cyclables sur les axes nord-sud;
- Aménager des infrastructures piétonnes plus sécuritaires aux intersections problématiques.



Passage piéton texturé, Québec



Saillie de trottoir, Montréal, Québec



Bande cyclable, Montréal, Québec



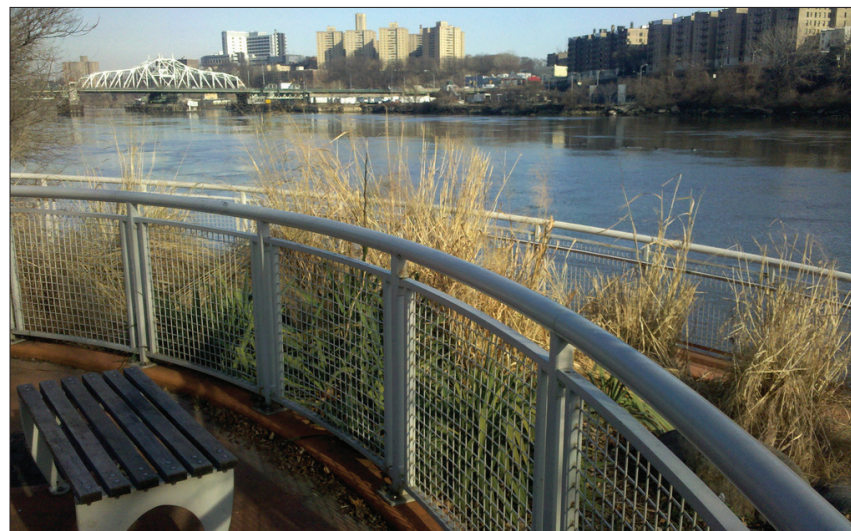
Accotement asphalté, Québec

AMÉNAGER DES POINTS D'ACCÈS À LA RIVIÈRE DES PRAIRIES

Les lieux publics représentent des occasions privilégiées pour les citoyens et les visiteurs d'apprécier la rivière des Prairies. Alors que de nombreux parcs présentent de beaux points de vue sur la rivière, les points d'observation et de mise à l'eau demeurent limités.

RECOMMANDATIONS :

- **Aménager de nouveaux points d'observation de la rivière des Prairies dans les parcs;**
- **Aménager des points de mise à l'eau pour des embarcations non motorisées;**
- **Restaurer et aménager des bouts de rue situés sur des terrains publics en rive**



Point d'observation en bout de rue sur East River.
Sherman Creek, NY, États-unis.



Quai pour embarcations non motorisées, Chambly

Centre nautique Gervais-Désourdy, 1577, av. Bourjoigne

ENCOURAGER DES ACTIVITÉS FAVORISANT DE SAINES HABITUDES DE VIE.

L'offre d'activités récréatives et sportives actuelle dans les parcs de la rive n'est pas suffisamment mise en évidence.

Par conséquent, avant de développer une nouvelle programmation, il faudrait consolider l'offre d'animation existante et mieux la promouvoir auprès des résidents de l'arrondissement. Par la suite, il serait envisageable d'accroître le nombre d'activités promouvant de saines habitudes de vie au cours des quatre saisons.

RECOMMANDATIONS :

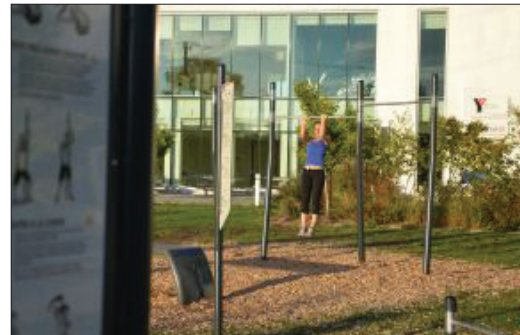
- **Créer un lieu de diffusion et d'échange d'informations sur le Parcours Gouin pour les usagers;**
- **Améliorer l'offre d'activités de bien-être pour les jeunes familles et les aînés;**
- **Aménager de nouvelles installations récréatives favorisant l'activité physique;**
- **Développer un réseau de location d'embarcations non motorisées et de vélos;**
- **Bonifier l'offre d'activités hivernales.**



Fête de la famille
Bordeaux-Cartierville
au parc de Méty



Activité de rabaska avec l'ARAC



Station d'entraînement physique,
YMCA de Cartierville, Montréal, Québec

AUGMENTER LA PORTÉE DE L'OFFRE D'ACTIVITÉS CULTURELLES.

Le développement de la programmation culturelle et l'aménagement de nouveaux espaces de diffusion culturelle sont des enjeux géographiques qui devraient viser des secteurs où l'accès à la culture est moindre. Cette

orientation vise notamment le développement de pôles culturels dans les secteurs Gouin-Laurentien et Gouin-Lajeunesse au sein d'un parcours récréoculturel sur les berges de la rivière des Prairies.

RECOMMANDATIONS :

- **Développer la programmation culturelle en plein air;**
- **Promouvoir le développement récréoculturel dans le secteur de Cartierville en concertation avec la démarche de Revitalisation urbaine intégrée du secteur Laurentien-Grenet.**



Cinéma au bord de l'eau
au parc de Beauséjour



« Concerti sous la pergola » au parc-nature de l'Île-de-la-Visitation



Festival
« Je lis, tu lis » à la
maison de la culture
Ahuntsic-Cartierville

CONCEVOIR UNE OFFRE DE SERVICES COMMERCIAUX COMPLÉMENTAIRE AUX ACTIVITÉS RÉCRÉOCULTURELLES ET AUX DYNAMIQUES LOCALES

La revitalisation des artères commerciales à proximité des berges, notamment celles des secteurs de Gouin-Laurentien, de la Tête du pont Viau et du Sault-au-Récollet, devrait s'orienter vers une offre commerciale unique axée sur l'entrepreneuriat local.

RECOMMANDATIONS :

- **Soutenir le développement de commerces de proximité;**
- **Favoriser l'implantation d'entreprises d'économie sociale;**
- **Encourager la mise en place de nouveaux services commerciaux liés aux activités récréoculturelles.**



Bistro des Moulins



Marché Ahuntsic-Cartierville (MAC)

3.0. STRATÉGIE DE MISE EN OEUVRE

Le développement des berges est une réalisation d'envergure demandant un travail concerté des parties prenantes sur les dix prochaines années. Les sections suivantes décrivent les grandes étapes de la mise en œuvre du PDD.

3.1. PARCOURS THÉMATIQUES

Les sections suivantes présentent la mise en œuvre des recommandations selon des interventions visant la création successive de trois parcours thématiques : le parcours plein air, visant l'amélioration de l'accessibilité aux berges au moyen d'investissements dans le réseau de transport actif et du nautisme non motorisé; le parcours patrimonial, proposant des aménagements qui mettent en valeur les patrimoines naturel et bâti; et le parcours récréoculturel, présentant un réseau d'activités ludiques et de l'animation au fil des saisons.

3.1.1. LE PARCOURS ACCÈS

Ce parcours vise à améliorer l'accessibilité au secteur des berges et à la rivière des Prairies. Des lieux qui posent problème dans le réseau de transport actif ont été identifiés pour y apporter des améliorations afin d'assurer une sécurité accrue pour les cyclistes et les piétons (voir la figure 5) :

- Aménager des accotements asphaltés pour vélos sur le boulevard Gouin entre le parc-nature du Bois-de-Liesse et le parc de Beauséjour;
- Créer un nouveau lien de transport actif sur le boulevard Toupin;
- Reconfigurer le tronçon de la piste cyclable entre la rue Norwood et le parc Nicolas-Viel;
- Améliorer la chaussée désignée pour vélos sur la rue de Lille en vue de l'ouverture du Complexe environnemental de Saint-Michel;
- Améliorer la sécurité des piétons dans les secteurs du Bois-de-Saraguay, de Gouin-Laurentien, de la Tête du pont Viau et à certains endroits sur le boulevard Henri-Bourassa.

Des recommandations visant un meilleur accès à la rivière des Prairies et la restauration des berges sont également proposées :

- Installer des quais pour embarcations non motorisées au parc Beauséjour, au parc de la Merci (halte-repos) et au parc Stanley;
- Restaurer et aménager des emprises de rues sur les berges notamment aux emplacements suivants :
 - boulevard Toupin;
 - rue Olivier;
 - rue Crevier;
 - rue Notre-Dame-des-Anges;
 - rue Saint-Denis.
- Aménager de nouveaux points d'observation de la rivière des Prairies au parc Raimbault et au parc Nicolas-Viel tout en assurant une stabilisation et une restauration de la rive à ces endroits.

FIGURE 5. PARCOURS ACCÈS



* Sous réserve d'études de faisabilité

3.1.2. LE PARCOURS PATRIMONIAL

Des interventions visant la mise en valeur des patrimoines naturel et bâti sont à privilégier dans la mise en œuvre du Parcours Gouin (voir la figure 6). Les propositions suivantes pourraient être réalisées dans le cadre du 375^e anniversaire de Montréal :

- Collaborer avec la Direction des grands parcs ainsi que ses partenaires pour la mise en valeur des patrimoines naturel et bâti dans les parcs-nature du Bois-de-Liesse, du Bois-de-Saraguay et de l'Île-de-la-Visitation;
- Aménager un espace muséal dans la Maison Berri en suivant les principes du développement durable;
- Installer des panneaux d'interprétation aux sites patrimoniaux sur l'ensemble du boulevard Gouin;
- Créer une application pour téléphone intelligent permettant des visites autoguidées du Parcours Gouin.

FIGURE 6. PARCOURS PATRIMONIAL

Collaboration avec la Direction des grands parcs et du verdissement ainsi que ses partenaires pour la mise en valeur des patrimoines naturel et bâti



Parc-nature du-Bois-de-Liesse

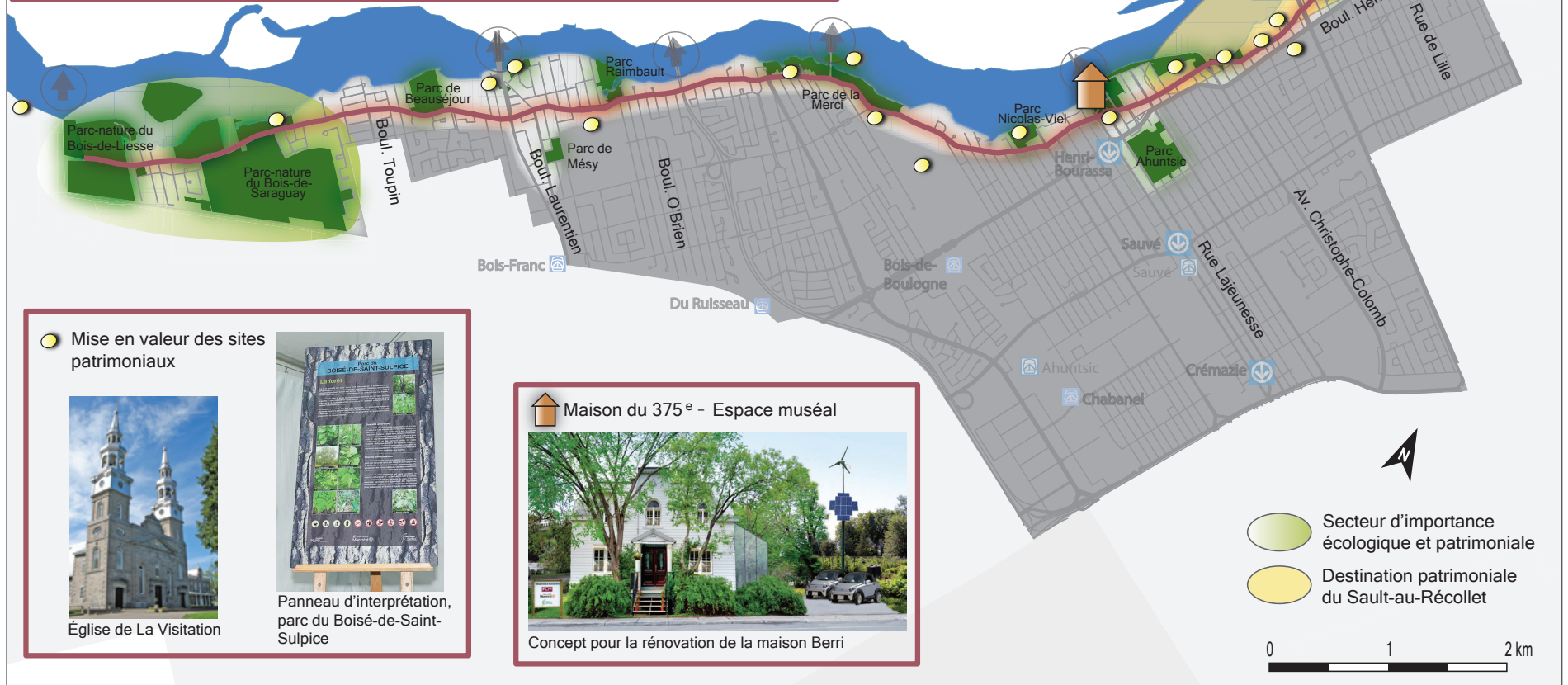


Manoir MacDougall, parc-nature du Bois-de-Saraguay



Musée du Sault-au-Récollet, parc-nature de l'Île-de-la-Visitation

Parcours d'interprétation patrimoniale autoguidé
 Application pour téléphone intelligent, Musée McCord



Mise en valeur des sites patrimoniaux
 Église de La Visitation
 Panneau d'interprétation, parc du Bois-de-Saint-Sulpice

Maison du 375^e - Espace muséal
 Concept pour la rénovation de la maison Berri

* Sous réserve d'études de faisabilité

3.1.3. LE PARCOURS RÉCRÉOCULTUREL

Le parcours récréoculturel propose la consolidation et le développement de la programmation en collaboration avec les partenaires de l'arrondissement actifs sur le territoire. Il représente également un potentiel d'arrimage du développement de l'économie locale à l'offre d'activités récréoculturel. Toutefois, l'échelle de chaque parc et les besoins particuliers de chaque quartier devraient être pris en compte dans la conception et la programmation des activités. D'abord, une amélioration de la publicité de la programmation existante est recommandée afin de consolider l'offre d'activités sur l'ensemble du Parcours Gouin (voir la figure 7). Par la suite, quelques nouvelles activités pourraient être introduites, telles que :

- Une croisière avec animation sur la rivière des Prairies;
- Un réseau d'entraînement physique avec des stations d'exercice au parc de Beauséjour, au parc de la Merci et au parc Ahuntsic;
- Des points de location de kayaks et de vélos au parc de Beauséjour et au site nautique Sophie-Barat;
- De nouvelles activités hivernales au parc de Beauséjour et au parc Ahuntsic.


De plus, le PDD présente une occasion de développer l'économie locale et les entreprises d'économie sociale, tout particulièrement par une amélioration de l'offre de restauration et d'autres commerces liés aux activités récréoculturelles. À cet égard, les secteurs de Gouin-Laurentien et de la Tête du pont Viau pourraient devenir des pôles locaux où la culture et l'activité économique s'entrecroisent.

QUELQUES-UNES DES IDÉES DES CITOYENS...

- **Cours de méditation et de tai-chi dans les parcs;**
- **Activités d'ornithologie;**
- **Vernissages et expositions;**
- **Service de nourriture ambulante locale et de bonne qualité;**
- **Pêche hivernale;**
- **Cours de voile;**
- **Ateliers de peinture en pleine nature;**
- **Ballades, contes et légendes au clair de lune;**
- **Activités environnementales en collaboration avec les écoles;**
- **Piste de danse au parc de Beauséjour;**


Et plusieurs encore...

FIGURE 7. PARCOURS RÉCRÉOCULTUREL

 Croisière avec animation sur la rivière des Prairies



Parc de la rivière des Mille-îles, Laval, Québec

 Pôle économique et culturel

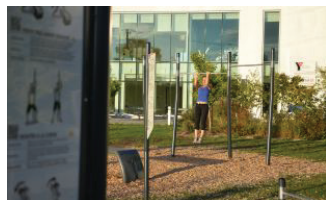


Concert sous la pergola, parc-nature de l'Île-de-la-Visitation




Marché Ahuntsic-Cartierville

 Station d'entraînement physique



YMCA de Cartierville


 Point de location de kayaks et de vélos



Site nautique Sophie-Barat



Service de location de vélos, Bécik vert, sur le Plateau-Mont-Royal

 Nouvelles activités hivernales



Sentier de patinage, Montréal, Québec



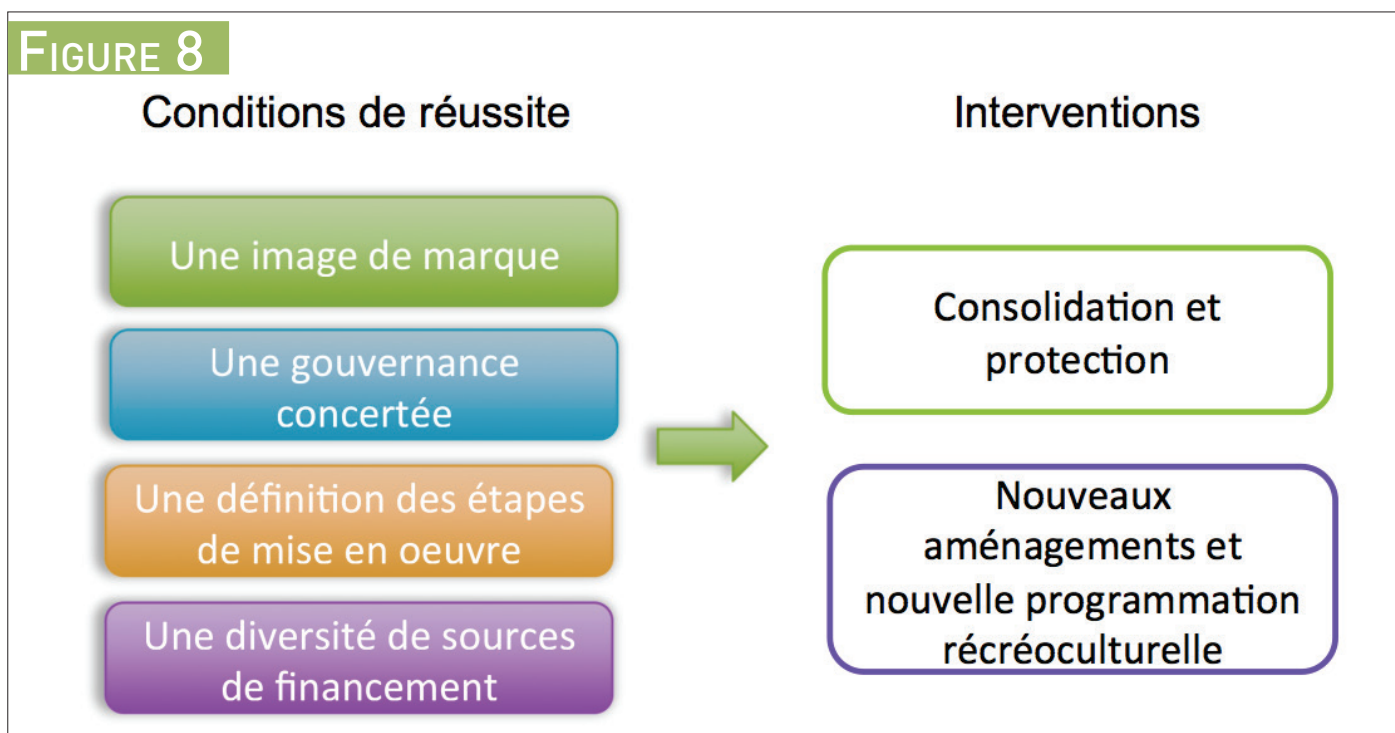
Fête de la famille Bordeaux-Cartierville



* Sous réserve d'études de faisabilité

3.2. CONDITIONS DE RÉUSSITE

TROIS CONDITIONS DE RÉUSSITE S'IMPOSENT POUR ASSURER LE BON DÉROULEMENT DU DÉVELOPPEMENT DES BERGES (VOIR LA FIGURE 8).



UNE IMAGE DE MARQUE

La création d'une image de marque, un élément primordial du développement du secteur, servirait à protéger et à mettre en valeur le Parcours Gouin en le dotant d'une identité unique et cohérente. L'image de marque donnerait

lieu à la création d'une signalétique unique permettant de situer et de mettre en évidence les atouts du Parcours Gouin. Cette signalétique devrait comprendre des panneaux directionnels et informationnels qui aideront les visiteurs à mieux s'orienter au sein du parcours récréoculturel, tout en partageant de l'information sur le patrimoine du secteur.

UNE GOUVERNANCE CONCERTÉE

Bien que l'arrondissement d'Ahuntesic-Cartierville chapeaute le développement des berges, la complexité et l'envergure des enjeux demandent la concertation de multiples intervenants. Ces acteurs, dont les partenaires actuels de l'arrondissement, ont l'expertise nécessaire pour contribuer à l'implantation des différentes interventions menées dans le cadre du PDD. Une façon de bénéficier mutuellement des ressources existantes est d'assurer la pérennité d'un comité de suivi au sein de l'arrondissement. En plus de réunir des représentants des directions de l'arrondissement, le comité pourrait également inclure des partenaires de l'arrondissement actifs dans le secteur (voir la figure 9).

Les objectifs du comité de suivi seraient les suivants :

- Orienter le développement des projets dans le secteur des berges de la rivière des Prairies en lien avec les priorités de l'arrondissement;
- Recruter et soutenir des partenaires locaux et régionaux pour la réalisation de projets;
- Assurer le suivi des mandats associés au projet de développement des berges de la rivière des Prairies au sein de l'arrondissement;
- Émettre des recommandations auprès des membres du conseil d'arrondissement quant aux livrables des mandats suivis et au développement de projets.

UNE DÉFINITION DES ÉTAPES DE MISE EN OEUVRE

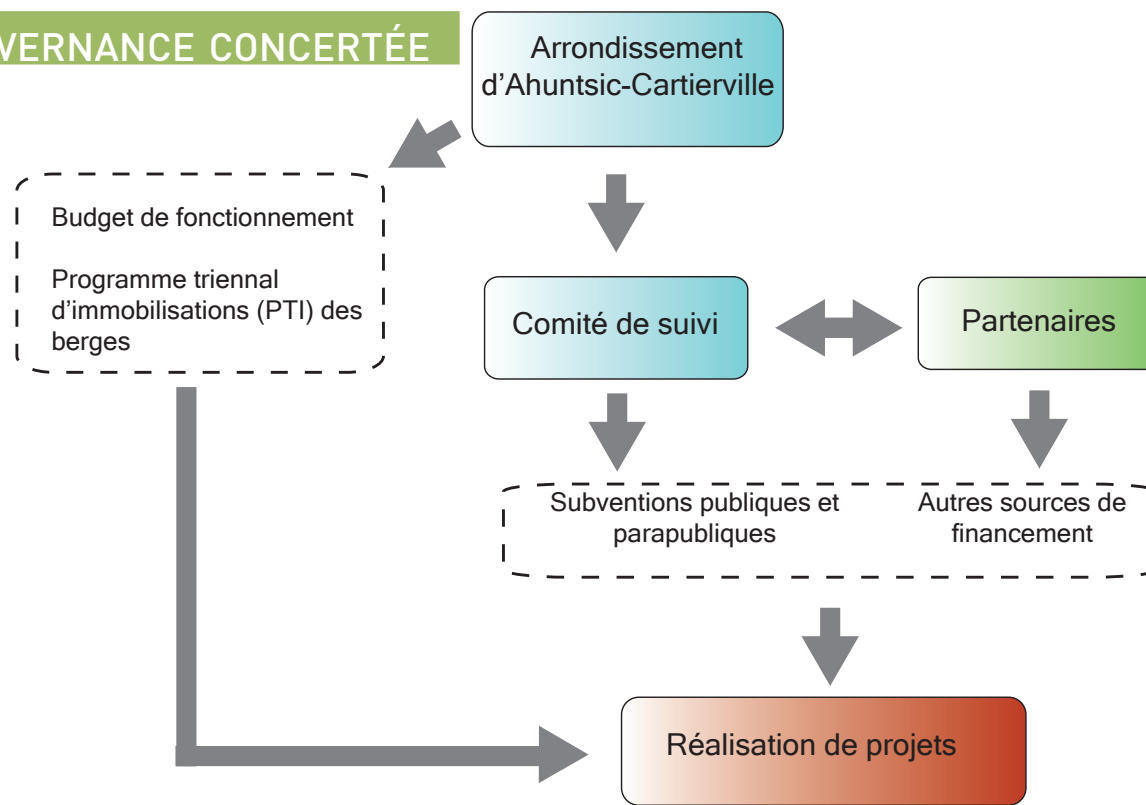
Avant d'entreprendre la mise en œuvre, un exercice de hiérarchisation des étapes est essentiel. Cette étape structurera l'organisation et établira la transition des interventions. Toutefois, cette définition devrait être réévaluée en cours de projet pour permettre l'ajout de nouvelles possibilités au rythme qu'elles apparaissent.

UNE DIVERSITÉ DE SOURCES DE FINANCEMENT

Une diversité de sources de financement est essentielle au développement du PDD. La création d'un Programme triennal d'immobilisations (PTI) dédié au développement des berges est une façon de regrouper la contribution financière de l'arrondissement. Le financement provenant du PTI serait soutenu par des enveloppes budgétaires provenant de projets à court et moyen terme reliés aux berges.

L'arrondissement et ses partenaires pourraient également effectuer des demandes de subventions pour financer certains projets qui s'inscrivent dans les orientations des bailleurs de fonds publics et parapublics. Parmi les sources de financement possibles, notons les legs du 375^e anniversaire de Montréal qui représentent un investissement total de 50 M\$ pour des réalisations mettant en valeur les patrimoines naturel et bâti de la Ville de Montréal.

FIGURE 9. GOUVERNANCE CONCERTÉE



QUELQUES PARTENAIRES ET PORTEURS DE PROJETS POTENTIELS :

- Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville
- Arrondissements voisins
- Association récréoculturelle Ahuntsic-Cartierville
- Bureau du design, Ville de Montréal
- Cité Historia
- Corporation de développement économique communautaire Ahuntsic-Cartierville
- Comité écologique du Grand Montréal
- Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville
- Communauté métropolitaine de Montréal
- Commission scolaire de Montréal
- Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE)
- Solidarité Ahuntsic
- Services centraux de la Ville de Montréal
- Ville de Laval
- Ville en vert, Écoquartier Ahuntsic-Cartierville

3.3. BUDGET DE DÉMARRAGE PRÉLIMINAIRE

Les tableaux suivants énumèrent les coûts approximatifs des interventions proposées dans le cadre du PDD des berges de la rivière des Prairies sur dix ans. Les montants ont été estimés à partir de données fournies par la Division des études techniques et la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, ou à partir de coûts totaux pour des projets semblables à Montréal ou ailleurs si nécessaire. Le coût exact de chacune des interventions dépendra toutefois des enjeux locaux et des exigences en terme de main-d'œuvre, lesquels seront mis en évidence par des études de faisabilité technique. Par conséquent, le budget devra être ajusté et révisé au fur et à mesure que chacun des projets se concrétisera (voir la figure 10).

Une part du financement de la mise en œuvre du PDD proviendra d'un budget consacré à cette fin par l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Plusieurs interventions, dont celles ayant une importance régionale, pourront toutefois être financées en partie par des enveloppes budgétaires et des subventions provenant des différents paliers gouvernementaux. La contribution financière de chacun des bailleurs de fonds potentiels est à évaluer dans les étapes de mise en œuvre à venir (voir la figure 12).

FIGURE 10. BUDGET DE DÉMARRAGE - INFRASTRUCTURES

INVESTISSEMENT MINIMUM REQUIS POUR LES INFRASTRUCTURES	Millions \$
Transport	5,1
Mise au point du réseau piéton et apaisement de la circulation	
Mise au point du réseau cyclable (signalisation, marquage et resurfaçage)	
Mobilier urbain et signalisation	1,1
Mobilier urbain	
Signalisation informationnelle	
Panneaux d'interprétation	
Aménagement des espaces publics	6,7
Aménagement et restauration de la rive	
Équipements et aménagements pour sports estivaux	
Équipements et aménagements pour sports hivernaux	
Rénovation de la maison Berri	
Embarcation pour croisière avec animation sur l'eau	
TOTAL	12,9

BUDGET DE DÉMARRAGE MINIMUM ESTIMÉ: **13 M\$**

Aux coûts approximatifs pour les infrastructures s'ajoutent les coûts annuels en ressources humaines et en soutien aux partenaires pour assurer le bon fonctionnement du Parcours Guin. Les sommes consacrées à l'entretien

des parcs, à la gestion du comité de suivi et le soutien aux partenaires pour l'animation récréoculturelle et à la promotion des activités pourront toutefois être majorées au besoin et en fonction de l'achalandage (voir la figure 11).

FIGURE 11. BUDGET DE DÉMARRAGE - RESSOURCES HUMAINES PRÉLIMINAIRES

BUDGET DE FONCTIONNEMENT PRÉVISIONNEL	Coût annuel estimé
RH arrondissement pour entretien des parcs	
RH pour suivi et mise en œuvre du PDD	
Soutien des partenaires pour animation récréoculturelle	
Soutien des partenaires pour la promotion du Parcours Guin	
TOTAL ANNUEL	460 000 \$

** Budget de fonctionnement à bonifier au besoin selon la progression de l'animation et de l'achalandage**

FIGURE 12. SOURCES POTENTIELLES DE FINANCEMENT



4.0. CONCLUSION

Le Plan directeur de développement des berges de la rivière des Prairies regroupe la volonté de la collectivité, de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et des organismes partenaires à l'échelle locale et régionale. Né d'un processus de concertation, le PDD présente une vision des berges de la rivière des Prairies qui protège les atouts existants du territoire tout en proposant des aménagements et des activités rendant la rivière des Prairies plus accessible à la population. Sa stratégie de mise en œuvre propose de profiter de l'expertise locale et du soutien offert par les bailleurs de fonds gouvernementaux et paragonnementaux dans le développement et la conception de projets.

D'ailleurs, un mécanisme de suivi permettant l'ajout de nouvelles possibilités qui pourraient s'inscrire aux objectifs du PDD est fortement recommandé. Par le biais d'une évaluation annuelle, le comité de suivi des berges pourrait réévaluer les interventions

prévues dans le PDD et en proposer des nouvelles selon l'évolution du projet.

Toutefois, certaines limitations du PDD doivent être soulignées, notamment quelques volets manquants qui devraient être prises en compte dans le développement du projet. Parmi ceux-ci, notons les études archéologiques, d'ingénierie forestière et de biologie végétale qui devront précéder tout nouvel aménagement. D'autres études plus approfondies devraient également faire partie du PDD. Dans cette optique, le travail fait par la Ville de Montréal pour identifier les éléments patrimoniaux sur le boulevard Gouin pourra agrémenter le PDD et guider son implantation.

En conclusion, le Parcours Gouin visera avant tout le bien-être de la population d'Ahuntsic-Cartierville en plus d'être un projet phare pour la mise en valeur du patrimoine de Montréal.



RÉFÉRENCES

DOCUMENTS

Ahuntsic-Cartierville, *Stratégie de développement économique (SDÉ) 2011-2015 OSEZ Ahuntsic-Cartierville*, 2012.

http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7957,87950049&_dad=portal&_schema=PORTAL

CDEC Ahuntsic-Cartierville, *Mémoire déposé dans le cadre de la consultation sur « Les Quartiers culturels », Document d'orientation de la Direction de la culture et du patrimoine*, Montréal, 2011.

http://www.cdec.qc.ca/data/images/CDEC_Ahuntsic-Cartierville_Quartiers_culturels_memoire_presente_le_9_novembre_2011.pdf

Ville de Montréal, *Plan d'urbanisme, Partie III section 5.2.*, 2004.

http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=2761,3098437&_dad=portal&_schema=PORTAL

Ville de Montréal, *Réseau bleu*, http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=3096,3533300&_dad=portal&_schema=PORTAL

Ville de Montréal, *Demain Montréal, Projet de Plan de développement de Montréal, Document de discussion, Mai 2012.*

http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/PLANIFIER_MTL_FR/MEDIA/DOCUMENTS/VERSION_INTEGRALE_PROJET_PLAN_JUIN2012.PDF

Ville de Montréal, *Montréal métropole culturelle, Plan d'action 2007-2017*, Edition 2012.

http://montrealmetropoleculturelle.org/pls/portal/docs/page/pa0717_fr/media/documents/plan_action_2012_fr.pdf

Ville de Montréal, *Les Quartiers culturels*, 2011.

http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/CULTURE_FR/MEDIA/DOCUMENTS/QUARTIERS_CULTURELS_FR_2011.PDF

Ville de Montréal, service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, *Évaluation du patrimoine urbain, Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*, Montreal, 2005, 59 p.

Ville de Montréal, Portail du patrimoine de Montréal, <http://ville.montreal.qc.ca/>

Ville de Montréal, Parcours riverain, site web. <http://ville.montreal.qc.ca/parcoursriverain>

IMAGES

- Alarie Photos
- Avenue du Mont-Royal
- Carole Leclerc
- Centre d'écologie urbaine de Montréal
- CNW Telbec
- Courrier Ahuntsic/Bordeaux-Cartierville
- Flickr : Matt Green
- GUEPE
- Marc-André Carignan
- La Presse
- La Route verte
- Le parc linéaire Le P'tit Train du Nord
- Mitchell Lavoie
- Mocaphotos
- Musée McCord
- Patrick Deschamps
- Promenades Fleury
- Sylvain Gagnon
- Tourisme Laval
- Tourisme Montreal
- Ville de Laval
- Ville de Chambly

